



Chers Parents,

Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école maternelle et primaire internationale du Bassin d'Arcachon; nous en sommes très heureux et vous remercions de votre confiance. Nous vous invitons à nous faire parvenir votre dossier dès que possible de vous garantir une place parmi nos effectifs réduits.

Nous avons pris grand soin à rédiger ce dossier d'inscription et nous vous remercions de le lire et le remplir avec autant d'attention, afin d'éviter tout malentendu ou désagrément.

Dans l'espoir de pouvoir accueillir prochainement votre enfant au sein de notre établissement, nous vous prions de croire, Chers Parents, en notre sincère dévouement.

Fanny BRAGARD – Directrice de l'établissement

## MODALITES D'INSCRIPTION

L'admission d'un nouvel élève dépend de la cohérence du dossier avec les valeurs de l'école et des places disponibles.

Votre demande d'inscription doit comporter :

1. Les bulletins scolaires de l'élève de l'année en cours (s'il y a lieu) ;
2. Si vous le souhaitez, une lettre de recommandation pour l'élève, rédigée par l'enseignant ou le responsable de l'année en cours ;
3. Le Formulaire de demande d'inscription, dûment complété, daté et signé par les deux parents / tuteurs ;
4. À l'ordre de l'EIBA : 1 chèque de 400 €, correspondant aux frais d'inscription, au traitement administratif préalable, à l'étude de votre dossier et à l'entretien avec la directrice de l'établissement ou son représentant ;

À noter : Nous sommes désolés mais nous ne pourrions pas examiner les dossiers incomplets. Merci de votre compréhension.

Le dossier est à déposer en main propre à la directrice lors de la permanence chaque vendredi ou à envoyer à l'adresse suivante :

**DIALOGUE – INSCRIPTION EIBA**

**Maison des Associations**

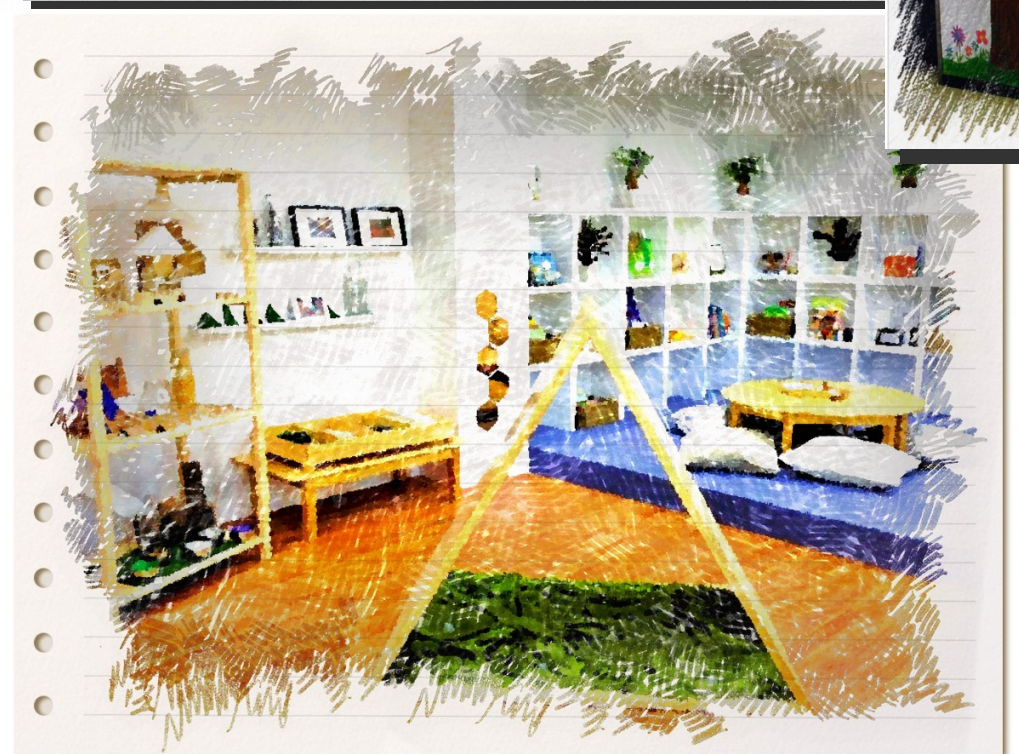
**Route des Bénévoles**

**33470 Gujan-Mestras**

Pour toute information, vous pouvez nous contacter par téléphone durant nos permanences tous les matins du lundi au vendredi de 9h à 12h au : 06.30.04.59.25



L'École Internationale du Bassin d'Arcachon est située sur l'Avenue du Parc des Expositions au sein du Parc d'Activités de La Teste-de-Buch. Découvrez les croquis et maquettes de l'école en attendant que les travaux d'aménagements soient achevés.





Les écoles privées hors contrat ne reçoivent aucun financement de l'État. Notre équilibre financier dépend donc de l'engagement des familles. L'éducation privée est un investissement important et en même temps un gage de qualité, puisque tenue à une obligation de résultat, la réussite de notre école dépend de la satisfaction des familles.

FRAIS DE SCOLARITÉ	1 <sup>er</sup> enfant		Fratrie	
	ANNUEL	MENSUEL	ANNUEL	MENSUEL
<b>Frais de scolarité</b> <i>En 1 fois ou prélèvement sur 9 mois (Sept. à Mai)</i>	4 050,00 €	450,00 €	4 000,00 €	400,00 €
<b>Frais de fonctionnement</b> <i>En 1 règlement unique *</i>	1 150,00 €		900,00 €	
<b>Ou frais de fonctionnement en 3 règlements :</b>				
<b>Frais d'inscription</b> <i>Avant le 30 Juin</i>	400,00 €		200,00 €	
<b>Frais de matériel scolaire</b> <i>Encaissement unique le 1er août</i>	300,00 €			
<b>Avance de caution</b> <i>Le mois de juin est réglé d'avance le 1<sup>er</sup> septembre</i>	450,00 €		400,00 €	
<b>2 chèques de garantie-caution de 450€</b>	Non encaissé			

\* Possibilité de régler les frais de fonctionnement sous forme de don afin de bénéficier d'une réduction fiscale (66 % IR ou 60 % IS) - Contactez-nous pour en parler.



**TARIFS KIDS CLUB 2019/2020**

	ÉLÈVE EIBA			EXTERNE		
	ANNUEL	TRIMESTRE	UNITÉ	ANNUEL	TRIMESTRE	UNITÉ
<b>KIDS CLUB*</b>	<b>Wednesday Club</b> : Immersion anglaise du mercredi 9h-17h ( <i>repas inclus</i> )	990,00 €	330,00 €			
	<b>Wednesday en demi-journée</b> 9h-13h ( <i>repas inclus</i> )	600,00 €	200,00 €			
	<b>After School</b> : Garderie du soir réservée aux élèves EIBA	1 080,00 €	360,00 €	1€/ 15 minutes		
	<b>Evening Club 3</b> : Ateliers en immersion anglaise 3 soirs par semaine 17h-18h ( <i>mercredi compris</i> )				870,00 €	290,00 €
	<b>Evening 1</b> : Atelier en immersion anglaise 1 soir fixe par semaine 17h-18h ( <i>lundi-mardi-mercredi-jeudi ou vendredi</i> )				360,00 €	120,00 €
<b>Holiday Club</b> : Camp de loisirs bilingue du lundi au vendredi de 9h à 16h ou 18h Chaque première semaine de vacances scolaires + 4 semaines en juillet = 7 semaines ( <i>repas inclus</i> )	1 400,00 €	467,00 €	200€/ camp de jour	1 750,00 €	584,00 €	265€/ camp de jour

\* Tous nos Kids Club ouvrent les droits aux déductions fiscales en faveur des frais de garde des jeunes enfants âgés de moins de 6 ans.



PHOTO  
DE VOTRE  
ENFANT

## DEMANDE D'INSCRIPTION

### Parlez-nous de votre ENFANT !

Garçon  Fille

Prénom d'usage :

Nom :

Date de naissance : \_\_ / \_\_ / 20 \_\_

Son âge en septembre :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Langue maternelle parlée avec la maman :

Langue maternelle parlée avec le papa (si différente) :

Langue de scolarisation :

Diagnostiqué HQI : Oui  Non

### I N T É R Ê T S

Les activités sportives que votre enfant pratique avec plaisir :

Les activités artistiques que votre enfant pratique avec plaisir :

Les jeux ludiques que votre enfant pratique avec plaisir à la maison :

Les activités et sorties que vous aimez faire ensemble :

### É C O L E S

Mode de garde bébé :

École(s) fréquentée(s) et classes: -2018/2019 :  
-2017/2018 :  
-2016/2017 :  
-2015/2016 :  
-2014/2015 :

### S A N T É

Votre enfant a-t-il une intolérance alimentaire, allergie ou un régime particulier ?

Oui  Non  Si oui lesquels/les :

Votre enfant a-t-il une maladie ou un suivi médical particulier : Oui  Non

Si oui lesquels :

Votre enfant doit-il prendre un traitement médical ? Oui  Non

(Si oui, merci de nous fournir la prescription du médecin.)



## Parlez-nous de votre FAMILLE !

Votre enfant a-t-il des frères et sœurs ? : oui  non

Prénom	Date de naissance	École et classe

Votre enfant a-t-il des demi-frères et sœurs ? oui  non

Prénom	Date de naissance	École et classe

Lieu de résidence : fixe  alternée  Depuis quand ?

*Merci de préciser 1 semaine/2, 1 week-end/mois ... :*

Votre enfant est-t-il/elle orphelin(e) : Non  De père  De mère

Personnes vivant avec votre enfant :

## What about English ?

Votre enfant a-t-il suivi des cours d'anglais ? : Oui  Non

Pouvez-vous nous préciser la période et la fréquence :

Avez-vous des proches (famille ou amis) dans un pays anglophone ? Oui  Non   
Si oui à quelle fréquence votre enfant peut-il leur rendre visite ?

Est-ce que votre enfant est attiré par l'anglais ?

Beaucoup  Un peu  Je ne sais pas

Est-ce que votre enfant regarde des dessins animés ou reportages en anglais ?

Oui  Non



Tout changement de coordonnées doit être notifié à l'enseignant de votre enfant sous 15 jours. Merci !

**Mummy**

**Daddy**

Prénom et Nom		
Date et lieu de naissance		
Nationalité		
Langue maternelle		
Autres langues parlées		
Adresse		
Code postal		
Ville		
Téléphone domicile		
Téléphone portable		
Téléphone professionnel		
E-mail		
Profession		
Passions, hobbies		
Avez-vous envie de venir ponctuellement en classe sur des temps d'activités ?	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Quel est votre degré de disponibilité pour accompagner des sorties ?	Exceptionnellement <input type="checkbox"/> Ponctuellement <input type="checkbox"/> Régulièrement <input type="checkbox"/>	Exceptionnellement <input type="checkbox"/> Ponctuellement <input type="checkbox"/> Régulièrement <input type="checkbox"/>



## DEMANDE D'INSCRIPTION POUR LE 2 SEPTEMBRE

Prénom d'usage :

Nom :

Date de naissance : \_\_ / \_\_ / 20 \_\_

Son âge en septembre :

### École maternelle

### École primaire

Classe 2/3 ans     Classe 4/6 ans

Classe 6/8 ans     Classe 9/11 ans

Votre enfant a + 8 ans et n'a jamais  
pratiqué l'anglais

Nous avons également inscrit notre enfant au Kids Club

## CONTRAT

LA SIGNATURE DES DEUX PARENTS / TUTEURS DE L'ÉLÈVE EST OBLIGATOIRE  
POUR QUE VOTRE DOSSIER SOIT PRIS EN COMPTE. MERCI.

- (Prénom et Nom) **MÈRE / TUTRICE** :

Je souhaite inscrire mon enfant, comme précisé ci-dessus, à l'école Internationale du Bassin d'Arcachon pour l'année scolaire 2019/2020. Date :

et signature :

- (Prénom et Nom) **PÈRE / TUTEUR** :

Je souhaite inscrire mon enfant, comme précisé ci-dessus, à l'école Internationale du Bassin d'Arcachon pour l'année scolaire 2019/2020. Date :

et signature :

*Les parents ou tuteurs de l'élève, signataires de ce document, déclarent avoir pris connaissance de toutes les clauses des conditions générales et financières ainsi que des tarifs en vigueur. Ils reconnaissent les accepter sans aucune réserve, y compris les intérêts de retard. En cas de litige de quelque nature que ce soit, il est expressément convenu entre les parties qu'il sera fait attribution de compétence au Tribunal de Commerce de Bordeaux, même en cas d'appel en garantie.*

## RÈGLEMENT DE SCOLARITÉ :

Le règlement des frais scolaires 2019/2020 sera effectué par :

- Père & Mère ensemble  
 Père & Mère séparément  
 La mère uniquement     Le père uniquement

- Tiers : Société, ambassade, famille ...

Si un Tiers s'engage à régler les frais de scolarité, merci de joindre à votre dossier, une lettre signée de prise en charge, et de lui demander de nous en informer par mail à :  
inscription@ecoleinternationaledebassin.com



Tout changement de coordonnées doit être notifié à l'enseignant de votre enfant sous 15 jours. Merci !

• **Personnes autorisées à venir chercher votre enfant :**

Prénom et Nom :

Tél : \_\_\_\_\_

Lien avec l'enfant : \_\_\_\_\_

Prénom et Nom :

Tél : \_\_\_\_\_

Lien avec l'enfant : \_\_\_\_\_

Prénom et Nom :

Tél : \_\_\_\_\_

Lien avec l'enfant : \_\_\_\_\_

• **Personnes à prévenir en cas d'urgence si vous n'êtes pas joignable :**

Prénom et Nom :

Tél : \_\_\_\_\_

Lien avec l'enfant : \_\_\_\_\_

Prénom et Nom :

Tél : \_\_\_\_\_

Lien avec l'enfant : \_\_\_\_\_

**Autorisation médicale :** Si vous n'êtes pas joignable, autorisez-vous la Directrice de l'école à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires en cas d'urgence par l'état de santé de votre enfant ? :

Oui  Non

Numéro de sécurité sociale valable pour votre enfant : \_ \_ \_ \_ \_

En inscrivant votre enfant à l'École Internationale du Bassin d'Arcachon, vous nous autorisez à utiliser son image sur les publications privées de l'école (uniquement visibles par les parents d'élèves de l'école).

Acceptez-vous la publication de l'image de votre enfant sur les publications publiques de l'école :  
Site web, reportage photos, vidéos... Oui  Non

SIGNATURE DE LA MÈRE / TUTRICE :

&

SIGNATURE DU PÈRE / TUTEUR :



## **Règlement Financier de l'École Internationale du Bassin d'Arcachon.**

Cette note vise à préciser les conditions financières de la scolarité de votre enfant au sein de notre établissement. Nous vous prions de lire et signer ce document, afin d'éviter par la suite tout malentendu.

### **1. INSCRIPTION**

#### **1.1. Conditions d'admission**

L'inscription d'un nouvel élève est confirmée par la réception du formulaire d'inscription et par le paiement :

- des frais de fonctionnement (frais d'inscriptions, frais de matériel scolaire et frais de caution) ;
- la lettre d'engagement du tiers payeur, si les parents/tuteurs ne sont pas responsables du règlement des frais scolaires de l'élève.

#### **1.2. Clauses financières en cas d'annulation**

Si vous souhaitez annuler l'inscription d'un élève après son admission, l'école doit être notifiée de l'annulation dans les plus brefs délais, par lettre recommandée adressée à :

École Internationale du Bassin d'Arcachon -

Les conséquences financières sont les suivantes :

- L'intégralité des frais de fonctionnement n'est pas remboursée ;
- Le remboursement des frais de caution est possible si l'école est informée de l'annulation par lettre recommandée dans un délai de 15 jours maximum suivant l'admission de l'élève.

Si l'annulation de l'admission s'effectue après un délai de 15 jours à partir de la date d'admission de l'élève, les montants versés ne seront pas remboursés.

### **2. RÉINSCRIPTION**

#### **2.1. Conditions de réinscription**

L'école doit recevoir les documents suivants ainsi que l'acompte avant la date indiquée sur le document de réinscription :

- Le formulaire de demande de réinscription dûment rempli et signé par les deux parents/tuteurs de l'élève ;
- Le règlement des frais de réinscription (acompte à valoir sur la facture annuelle de scolarité) ;
- Le formulaire d'approbation du Règlement financier dûment rempli et signé.

#### **2.2. Conditions d'annulation de la réinscription**

L'annulation d'une réinscription doit être notifiée à l'école par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à :  
DIALOGUE – INSCRIPTION EIBA - Maison des Associations - Route des Bénévoles - 33470 Gujan-Mestras

Les conséquences financières sont les suivantes :

- L'intégralité des frais de fonctionnement n'est pas remboursée ;
- Le remboursement des frais de caution est possible si l'école est informée de l'annulation par lettre recommandée dans un délai de 15 jours maximum suivant la validation écrite de la réinscription de l'élève.

Si l'annulation de l'admission s'effectue après un délai de 15 jours à partir de la date d'admission de l'élève, les montants versés ne seront pas remboursés.

### **3. FRAIS SCOLAIRES ANNUELS**

#### **3.1. Facturation et modes de règlement des frais**

L'élève est inscrit à l'École Internationale du Bassin d'Arcachon pour l'année scolaire entière. Les frais scolaires font l'objet de l'envoi aux familles :

- d'une facture des frais scolaires obligatoires en septembre 2019
- d'une facture des frais optionnels annuelle ou mensuelle selon vos modalités de paiement.

Suite à l'évolution du cadre réglementaire français régissant les règlements en espèces \*, nous préconisons fortement le recouvrement des frais scolaires soit par un virement bancaire unique, soit par prélèvement automatique mensuel. En cas de rejet des prélèvements mensuels, des frais de 5 euros par rejet seront facturés aux familles.

*\* La réglementation prévoit que les versements en espèces sont limités à 1 000 euros par facture pour les résidents fiscaux français, et 15 000 euros par facture pour les résidents fiscaux étrangers.*

#### **3.2. Frais de services supplémentaires**

Les frais de services supplémentaires : Frais de garderie, frais du Wednesday Club et Frais du Holiday's Club, sont payables en un forfait unique annuel ou sont facturés à l'avance sur inscription chaque fin de mois.

#### **3.3. Non-paiement des frais scolaires et frais de services supplémentaires**

En cas de non-paiement des frais scolaires aux dates prévues, le retard de paiement fera l'objet d'un intérêt de retard fixé au taux légal majoré de deux points. Tous les frais de recouvrement, quels qu'ils soient, seront à la charge des parents. En outre, la Direction se réserve le droit de ne pas accepter l'élève en classe ou au Club.

#### **3.4. Inscription en cours d'année**

Pour les élèves s'inscrivant en cours d'année à l'école internationale du Bassin d'Arcachon, les frais scolaires annuels sont facturés au prorata temporis. Le mois pendant lequel l'élève arrive est facturé en totalité.

#### **3.5. Retrait anticipé de l'élève**

En cas de départ de l'élève en cours d'année, ses parents doivent prévenir la Direction par lettre recommandée avec accusé de réception, le plus tôt possible avant la date de départ. La scolarité du trimestre complet en cours sera due. Les frais optionnels seront facturés au prorata.

#### **3.6. Responsabilité civile**

Les familles sont pécuniairement responsables des dégradations de locaux et d'installations scolaires faites par leurs enfants.

**SIGNATURE DE LA MÈRE / TUTRICE :**

**&**

**SIGNATURE DU PÈRE / TUTEUR :**